



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question orale n° 1294

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les soins particuliers que nécessitent les maladies neurodégénératives comme celles de Parkinson ou d'Alzheimer. Le personnel soignant réalise un travail considérable. Toutefois, aucun infirmier ou aide-soignant n'a suivi, au cours de ses années d'études, une formation spécifique aux maladies dites neurodégénératives. Il lui demande quelle sera la politique du Gouvernement en matière de formation des personnels hospitaliers pour l'avenir et plus particulièrement s'il envisage de compléter le cursus scolaire des infirmières et des infirmiers par une formation propre aux maladies neurodégénératives.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. François Vannson a présenté une question, n° 1294, ainsi rédigée:

«M. François Vannson appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les soins particuliers que nécessitent les maladies neurodégénératives comme celles de Parkinson ou d'Alzheimer. Le personnel soignant réalise un travail considérable. Toutefois, aucun infirmier ou aide-soignant n'a suivi, au cours de ses années d'études, une formation spécifique aux maladies dites neurodégénératives. Il lui demande quelle sera la politique du Gouvernement en matière de formation des personnels hospitaliers pour l'avenir et plus particulièrement s'il envisage de compléter le cursus scolaire des infirmières et des infirmiers par une formation propre aux maladies neurodégénératives.»

La parole est à M. François Vannson, pour exposer sa question.

M. François Vannson. Madame la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés je me permets d'attirer votre attention sur les soins particuliers que nécessitent les maladies neurodégénératives comme celles de Parkinson ou d'Alzheimer. Le personnel infirmier ou aide-soignant accomplit un travail considérable, bien que n'ayant pas suivi une formation spécifique à ce type de maladies. Pour beaucoup, il ne s'agit que de tremblements, alors que ces symptômes ne sont que la face visible de la maladie, les autres, beaucoup plus graves, étant nettement moins apparents.

La journée d'un parkinsonien est une succession de périodes au cours desquelles il se sent bien et d'autres où il est figé. Lorsque la maladie produit ses effets, les muscles de l'individu se contractent, deviennent rigides. En quinze minutes, la situation d'un patient atteint d'une maladie neurodégénérative peut complètement basculer, passant de l'autonomie la plus complète à une paralysie totale. Pour faire face à ces crises, il doit alors dépenser une énergie considérable, ne serait-ce que pour effectuer un simple mouvement. Une fois la crise passée, il connaît une période d'épuisement. Ce qui vient d'être décrit peut se reproduire jusqu'à dix fois par jour. C'est dire si le suivi des maladies neurodégénératives demande une formation particulière, d'autant plus qu'il est difficile d'anticiper ces dérèglements qui atteignent l'individu dans ses gestes les plus anodins.

Madame la secrétaire d'Etat, pouvez-vous indiquer quelle est la politique du Gouvernement en matière de formation des personnels hospitaliers, et notamment préciser s'il envisage de compléter - pour l'année prochaine, par exemple - le cursus scolaire des médecins, des infirmiers et des aides-soignants par une formation propre aux maladies neurodégénératives ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Monsieur le député, le programme d'études d'infirmier a été défini par l'arrêté du 23 mars 1992, modifié depuis mais tout de même en vigueur. Ce programme contient des enseignements concernant les maladies neurodégénératives, notamment la maladie de Parkinson et celle d'Alzheimer que vous venez de citer. Ils sont contenus dans deux modules différents: les soins infirmiers aux personnes âgées atteintes de troubles psychiatriques et les soins infirmiers aux personnes présentant des affections du système nerveux.

Il est vrai que la connaissance des troubles, de leur gestation et de leurs conséquences évolue considérablement. Il est donc important que les infirmiers en formation puissent bénéficier de la meilleure information et de la meilleure formation possible. Outre la douzaine d'heures d'enseignement théorique qui y sont consacrées, chaque année de scolarité donne lieu à un stage obligatoire en gériatrie. C'est dans de tels services, me semble-t-il, que les futurs infirmiers sont le mieux à même d'intégrer la connaissance des troubles que vous évoquez. Il y a trois stages au total sur l'ensemble de la formation obligatoire en neurologie. Un groupe de travail, qui rassemble des professionnels en activité, des cadres pédagogiques et des représentants des étudiants en soins infirmiers, réfléchit actuellement à l'actualisation du programme des études d'infirmier. Dans ce cadre, compte tenu de l'incidence croissante des pathologies que vous citez, et d'autres aussi auxquelles nous devons sensibiliser les professionnels de santé, les paramédicaux doivent pouvoir se mobiliser et organiser une prise en charge, notamment à domicile, de manière à soulager véritablement le patient et sa famille, à lui apporter la sécurité et la sérénité qui lui permettent de vivre ses années de vie malade dans de bonnes conditions.

Dorénavant, nous accorderons une plus grande place à l'enseignement du traitement de ces maladies, aujourd'hui mieux dépistées et qui durent plus longtemps du fait de l'allongement de la durée de la vie. Ce dernier aspect positif nous confère des devoirs vis-à-vis des personnes touchées, pour que les années de vie gagnées soient des années de vie de qualité. Soyez assuré que je veille personnellement à ce que cette modification de l'enseignement infirmier trouve sa concrétisation très rapidement.

Mme la présidente. La parole est à M. François Vannson.

M. François Vannson. Madame la secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse. J'ai bien noté votre volonté de mobiliser le Gouvernement sur ce problème. Je suis tout à fait d'accord avec vous, la problématique des maladies neurodégénératives est, à mon avis, étroitement liée, d'une part, aux progrès de la médecine, avec la découverte, chaque jour, de nouvelles maladies, et, d'autre part, à l'augmentation de l'espérance de vie. Il devient donc nécessaire d'apporter aux personnels une formation adéquate et de sensibiliser l'opinion publique sur la mobilisation de fonds pour la recherche. Tout cela constitue un enjeu politique capital.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1294

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 357

Réponse publiée le : 24 janvier 2001, page 644

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2001